

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 mai 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 24 mai 2022**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président

Sébastien BOUCHER — Parent

Cassandra BUI — Communauté

Martin CORBEIL — Parent

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien (TEAMS)

Émilie FOURNIER — Communauté

Marie des Neiges GENEST — Communauté

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant

Sébastien POMERLEAU — Parent

Nathalie SIMARD — Parent

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications

Christian PLEAU — Directeur général

ABSENCES

Geneviève BUSSIÈRES — Personnel cadre sans droit de vote

Daniel LEMELIN — Directeur d'établissement

Claudie ST-HILAIRE — Communauté

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 mai 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 24 mai 2022.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 087-21-22

Il est proposé par Martin Corbeil appuyé par Sébastien Boucher d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration de conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
 - 2.1. Aucune.
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 26 avril 2022;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 avril 2022.
4. Correspondance et documents informatifs
 - 4.1. Efficacité CA — Publication n° 5;
 - 4.2. Dépôt du PowerPoint sur la Formation FCSSQ concernant le *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*.
5. Affaires reportées pour prise de décision
 - 5.1. Aucune.
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1 Tarification concernant l'utilisation des services de garde en milieu scolaire pour l'année 2022-2023;
 - 6.2 *Politique relative au remboursement des frais de fonction du Centre de services scolaire des Découvreurs* — ADOPTION;
 - 6.3 Amendement de la structure administrative 2022-2023;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 mai 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 6.4 Dépôt des déclarations signées des membres du CA en vertu de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.*
- 7. Présentations sans prise de décision — période réservée aux invités, directions de services
 - 7.1 Démarche en vue de l'approbation du *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027*;
 - 7.2 Plainte parent — Décision à venir le 21 juin 2022.
- 8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du CA;
 - 8.2. Rapport du DG;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions;
 - 9.2. Suivis aux questions.
- 10. Dossiers à huis clos
 - 10.1. Aucun.
- 11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

N/A

2. INTERVENTION DU PUBLIC

N/A

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 mai 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 26 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I —13. 3);

C.A. 088-21-22

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 avril 2022;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 avril 2022 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 26 AVRIL 2022

Le directeur général mentionne que le Comité du transport a délégué quatre (4) personnes qui feront partie du comité de négociation auprès des transporteurs scolaires. La première rencontre avait lieu le 11 mai dernier. Une première offre selon une indexation de 3 à 4 % a été faite à ces derniers. Cependant, les transporteurs demandent une augmentation à leur contrat de l'ordre d'environ 15 %, qui est basé essentiellement sur le prix de l'essence.

4. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

4.1. EFFICACITÉ CA – PUBLICATION n° 5

La secrétaire générale mentionne que la publication n° 5 d'Efficacité CA portant sur le rappel des outils obligatoires d'évaluation du fonctionnement et de la contribution de votre CA a été déposée sur la plateforme de gouvernance scolaire.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 mai 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

4.2. DÉPÔT DU POWERPOINT SUR LA FORMATION FCSSQ CONCERNANT LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027

La secrétaire générale présente le PowerPoint sur la formation du FCSSQ concernant le *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* et mentionne qu'il a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire.

5. AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

N/A

6. AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. TARIFICATION CONCERNANT L'UTILISATION DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2022-2023

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les *Règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec*;

CONSIDÉRANT l'article 12.3 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT que ce service à la communauté doit s'autofinancer;

CONSIDÉRANT le taux d'ajustement des allocations du ministère de l'Éducation du Québec prescrit pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT la résolution portant la recommandation favorable du Comité de vérification du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'exiger la contribution financière pour l'utilisation du service de garde pour l'année scolaire 2022-2023 tel que présentée, laquelle résolution est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 089-21-22;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 mai 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

C.A. 089-21-22

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement :

- 1) **FIXER** la contribution financière pour l'utilisation des services de garde pour l'année scolaire 2022-2023, selon les modalités suivantes :
 - a) Ajuster la tarification de base à contribution réduite, selon le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire en vigueur*;
 - b) Ajuster la tarification sporadique en fonction du taux d'indexation et d'ajustement des allocations du ministère de l'Éducation du Québec prescrit pour l'année 2022-2023 sous réserve de l'édition du *Règlement modifiant le règlement sur les services de garde en milieu scolaire*.
- 2) **FIXER** la contribution financière pour l'utilisation des autres services de garde pour l'année scolaire 2022-2023 de la manière prévue à la *Proposition de tarification 2022-2023*, laquelle est déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 089-22-23.

6.2. POLITIQUE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS — ADOPTION

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT *Certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I- 13.3. a. 451);

CONSIDÉRANT *Certaines conditions de travail des hors-cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I- 13.3. a. 451);

CONSIDÉRANT les conventions collectives régissant le Centre de services scolaire des Découvreurs;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 mai 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

C.A. 090-21-22

Il est proposé par Nathalie Simard, appuyée par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **AMENDER** les *Règles relatives au remboursement de frais de fonction* par la *Politique relative au remboursement des frais de fonction* du Centre de services scolaire des Découvreurs, ladite *Politique* étant déposée au soutien des présentes sous la cote C.A. 090-21-22.

6.3. AMENDEMENT DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2022-2023

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I-13.3, a. 451);

CONSIDÉRANT que l'article 133 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (RLRQ, c. I-13.3, a. 451) prévoit qu'une consultation pour chaque association de cadres doit être tenue dans un délai d'au moins trente (30) jours avant l'adoption de la structure administrative, à moins que le centre de services scolaire et les associations de cadres n'en conviennent autrement;

CONSIDÉRANT l'article 13.1 du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

C.A. 091-21-22

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Nathalie Simard et résolu unanimement :

- 1) **APPROUVER** la structure administrative amendée des établissements (écoles et centres) et des services pour 2022-2023, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 091-21-22;
- 2) **PROCÉDER** à l'ajout du poste suivant dès le 1^{er} juillet 2022, et ce, en plus de la structure administrative approuvée par le Conseil d'administration par la résolution portant le numéro 079-21-22 lors de la séance ordinaire du 26 avril 2022 :
 - a) Un (1) poste de direction adjointe à l'école Des Hauts-Clochers.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 mai 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6.4. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS SIGNÉES DES MEMBRES DU CA EN VERTU DE L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

C.A. 092-21-22

Il est proposé par Stéphane Lapierre, appuyé par Guy Langlois et résolu unanimement :

1) PRENDRE ACTE de la signature des déclarations signées des membres suivants du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs en vertu de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* RLRQ c. I —13. 3, art 457.8 :

- a) Sébastien Boucher;
- b) Cassandra Bui;
- c) Martin Corbeil;
- d) Magalie Deschênes;
- e) Sonia Falardeau;
- f) Émilie Fournier;
- g) Guy Langlois;
- h) Vicky Lamontagne;
- i) Stephan Lapierre;
- j) Marie Des Neiges Genest;
- k) Sébastien Pomerleau;
- l) Nathalie Simard.

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 mai 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs

2) **PRENDRE ACTE** que les membres suivants du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs n'ont toujours pas signé en date des présente, la déclaration en vertu de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* RLRQ c. I —13. 3, art 457.8 :

- a) Daniel Lemelin;
- b) Claudie St-Hilaire.

7. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1. DÉMARCHE EN VUE DE L'APPROBATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027

Le directeur général présente la démarche en vue de l'approbation par le Conseil d'administration du *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* (PEVR). Le PEVR sera élaboré par le Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ). Le CERÉ est formé d'un (1) membre de la direction générale, de six (6) directions d'établissement, d'un (1) personnel d'encadrement des services éducatifs, de six (6) enseignants, d'un (1) professionnel, d'un (1) personnel de soutien et d'un (1) membre issu de la recherche en science de l'éducation.

En vue de l'élaboration du PEVR, le CERÉ devra consulter le comité de parents, le CCSÉHDAA, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissements, les enseignants, les membres du personnel d'établissements et les comités des élèves.

Le ministère de l'Éducation transmettra ses cibles à l'automne 2022. Par la suite, à partir des cibles du ministère, le Conseil d'administration du Centre de services scolaire devra avoir approuvé son PEVR au 31 mai 2023 et les conseils d'établissements devront avoir adopté leur projet éducatif pour le 31 décembre 2023.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 mai 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

7.2 PLAINTÉ PARENT — DÉCISION À VENIR LE 21 JUIN 2022

La secrétaire générale explique la séquence de dépôt d'une plainte d'un parent. Elle évoque le dépôt d'une plainte qui sera présentée le 31 mai prochain au comité de gouvernance et d'éthique. Le comité de gouvernance et d'éthique aura le mandat d'enquêter sur cette plainte. Elle mentionne qu'il s'agit d'un dossier hautement confidentiel et qu'aucune reproduction de document ne sera autorisée.

8. RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Le président du Conseil d'administration annonce que la signature de l'acte notarié de la cession du boisé des Compagnons-de-Cartier par la commission de la Capitale-Nationale du Québec au CSSDD a été signé le 2 mai dernier.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du directeur général a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire. Le directeur général n'a aucune précision à apporter au rapport déposé.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du Comité de gouvernance et la présidente du Comité des ressources humaines ont discuté de la plainte de parent et de la formation du comité de traitement des plaintes.

La prochaine rencontre est prévue le 31 mai 2022.

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du Comité de vérification informe qu'à la dernière rencontre, il a été discuté du plan d'audit, de la visite du vérificateur qui passe aux trois (3) ans.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 24 mai 2022
Centre de services scolaire des Découvreurs**

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du Comité des ressources humaines mentionne que l'adoption des plans d'effectifs a été repoussé au 30 mai 2022.

9. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

La secrétaire générale mentionne que le tableau des suivis a été déposé sur la plateforme de gouvernance scolaire.

10. DOSSIERS À HUIS CLOS

N/A

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 093-21-22

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement de lever la séance du Conseil d'administration du 24 mai 2022.

Il est 21 h.

Le président,



Stéphane Lapierre

La secrétaire générale,



Mélanie Charest